



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 avril 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 117 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

#### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes **Ramos** (Portugal)

## I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a faites antérieurement à l'Assemblée générale au titre du point 117 de l'ordre du jour figurent dans le rapport publié sous la cote A/55/713.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 44e, 45e, 50e et 55e séances, les 13, 14, 22 et 30 mars 2001. Les déclarations et observations faites au cours de ses débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/55/SR.44, 45, 50 et 55).
3. Pour la poursuite de ses travaux, la Commission était saisie des documents ci-après :
  - a) Rapport du Secrétaire général sur la gestion des installations (A/54/628);
  - b) Rapport du Secrétaire général intitulé « Travaux contractuels et services internes d'imprimerie : pratiques en vigueur à l'Organisation » (A/55/132);
  - c) Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation du problème de l'amiante à l'Organisation des Nations Unies et la gestion des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et dans ceux des commissions régionales (A/55/135);
  - d) Rapport du Secrétaire général intitulé « Réseau d'échange d'informations sur la gestion des biens immobiliers hors Siège : approche concertée et coordonnée à l'échelle mondiale de la gestion des installations » (A/55/210);
  - e) Rapport du Secrétaire général sur les services communs (A/55/461);
  - f) Rapport du Secrétaire général sur la construction de nouvelles installations de conférence à Bangkok et à Addis-Abeba (A/55/493);

- g) Rapport du Secrétaire général sur les arrangements en matière de sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève (A/55/511);
- h) Rapport du Secrétaire général relatif aux mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies (A/55/546);
- i) Douzième rapport du Secrétaire général sur le Système intégré de gestion (A/55/632);
- j) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant l'évaluation du problème de l'amiante à l'Organisation des Nations Unies, la gestion des installations, le réseau d'échange d'informations sur la gestion des biens immobiliers hors Siège, les services communs, les travaux contractuels et services internes d'imprimerie et les mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales (A/55/7/Add.1);
- k) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la construction de nouvelles installations de conférence à Bangkok et à Addis-Abeba (A/55/7/Add.7);
- l) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Système intégré de gestion (A/55/7/Add.8).

## **II. Examen des projets de décision figurant dans le document A/C.5/55/L.47**

4. À sa 55e séance, le 30 mars, la Commission était saisie du document A/C.5/55/L.47, qui contenait huit projets de décision présentés par le Président à l'issue de consultations officieuses, soit : projet de décision I intitulé « Système intégré de gestion »; projet de décision II intitulé « Évaluation du problème de l'amiante à l'Organisation des Nations Unies et gestion des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et dans ceux des commissions régionales »; projet de décision III intitulé « Gestion des installations »; projet de décision IV intitulé « Rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies »; projet de décision V intitulé « Construction de nouvelles installations de conférence à Bangkok et à Addis-Abeba »; projet de décision VI intitulé « Arrangements en matière de sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève »; projet de décision VII intitulé « Services communs »; et projet de décision VIII intitulé « Travaux contractuels et services internes d'imprimerie : pratiques en vigueur à l'Organisation ».

5. À la même séance, la Commission a adopté les projets de décision figurant dans le document A/C.5/55/L.47 sans les mettre aux voix (voir par. 6).

## **III. Recommandations de la Cinquième Commission**

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

## **Projet de décision I**

### **Système intégré de gestion**

L'Assemblée générale :

- a) Prend note du douzième rapport du Secrétaire général sur le projet relatif au Système intégré de gestion<sup>1</sup>;
- b) Fait siennes les observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>.

## **Projet de décision II**

### **Évaluation du problème de l'amiante à l'Organisation des Nations Unies et gestion des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et dans ceux des commissions régionales**

L'Assemblée générale :

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur l'évaluation du problème de l'amiante à l'Organisation des Nations Unies et la gestion des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et dans ceux des commissions régionales<sup>3</sup>, ainsi que des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>4</sup>;
- b) Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général pour régler le problème au Siège de l'Organisation et dans certains autres lieux d'affectation.

## **Projet de décision III**

### **Gestion des installations**

L'Assemblée générale :

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur la gestion des installations<sup>5</sup>;
- b) Fait siennes les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>6</sup>;
- c) Prend note également du rapport du Secrétaire général intitulé : « Réseau d'échange d'informations sur la gestion des biens immobiliers hors Siège : approche concertée et coordonnée à l'échelle mondiale de la gestion des installations<sup>7</sup> »;

---

<sup>1</sup> A/55/632.

<sup>2</sup> Voir A/55/7/Add.8.

<sup>3</sup> A/55/135.

<sup>4</sup> A/55/7/Add.1, par. 2 à 12.

<sup>5</sup> A/54/628.

<sup>6</sup> A/55/7/Add.1, par. 13 à 20.

<sup>7</sup> A/55/210.

d) Fait siennes les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>8</sup>.

#### **Projet de décision IV**

### **Rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies**

L'Assemblée générale :

a) Note que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires compte<sup>9</sup> examiner le rapport du Secrétaire général relatif aux mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies<sup>10</sup>;

b) Décide de reprendre l'examen de la question pendant la partie principale de sa cinquante-sixième session, au vu du rapport que le Comité consultatif doit lui présenter.

#### **Projet de décision V**

### **Construction de nouvelles installations de conférence à Bangkok et à Addis-Abeba**

L'Assemblée générale :

a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur la construction de nouvelles installations de conférence à Bangkok et à Addis-Abeba<sup>11</sup> et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question<sup>12</sup>;

b) Décide de conserver le solde du compte des travaux de construction en cours sur ce compte jusqu'à ce qu'elle ait examiné toutes les questions qui s'y rapportent conformément à la procédure instituée par sa résolution 37/237 du 21 décembre 1982.

#### **Projet de décision VI**

### **Arrangements en matière de sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève**

L'Assemblée générale :

a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur les arrangements en matière de sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève<sup>13</sup> et des observations for-

---

<sup>8</sup> A/55/7/Add.1, par. 21 à 23.

<sup>9</sup> A/55/7/Add.1, par. 39.

<sup>10</sup> A/55/546.

<sup>11</sup> A/55/493.

<sup>12</sup> A/55/7/Add.7.

<sup>13</sup> A/55/511.

mulées à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>14</sup>;

b) Prie le Secrétaire général de maintenir à l'examen la question des arrangements en matière de sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève en vue de garantir que soient pleinement assurées la protection des délégués, des fonctionnaires et des visiteurs dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies et la sécurité des biens immobiliers de cette dernière à Genève.

## **Projet de décision VII**

### **Services communs**

L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les services communs<sup>15</sup> :

a) Fait siennes les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>16</sup>;

b) Prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-septième session des progrès accomplis et des décisions prises quant à l'avenir de l'Équipe spéciale chargée des services communs, en tenant compte des observations et des recommandations du Comité consultatif mentionnées au paragraphe a) ci-dessus.

## **Projet de décision VIII**

### **Travaux contractuels et services internes d'imprimerie : pratiques en vigueur à l'Organisation**

L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Travaux contractuels et services internes d'imprimerie : pratiques en vigueur à l'Organisation<sup>17</sup> » :

a) Fait siennes les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>18</sup>;

b) Prie le Secrétaire général de continuer de chercher à améliorer les pratiques en vigueur à l'Organisation, compte tenu des directives concernant la documentation destinée aux États Membres qu'elle a formulées dans ses résolutions pertinentes, et pour développer l'utilisation des ateliers d'imprimerie de l'Organisation en tant que service commun pouvant répondre aux besoins des fonds et programmes basés au Siège et des institutions spécialisées basées à Genève.

---

<sup>14</sup> Voir A/C.5/55/SR.44.

<sup>15</sup> A/55/461.

<sup>16</sup> A/55/7/Add.1, par. 24 à 29.

<sup>17</sup> A/55/132.

<sup>18</sup> A/55/7/Add.1, par. 30 à 38.